

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 23/07/2024

ID : 974-249740101-20240715-2024_070_BC_8-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_070_BC_8
Adhésion du Territoire de l'Ouest au Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) au titre de l'année 2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 15

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
4 juillet 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
18/07/2024

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à Mme Laetitia LEBRETON

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024

AFFAIRE N°2024 070 BC 8 : ADHÉSION DU TERRITOIRE DE L'OUEST AU RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE (RTES) AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Le Président de séance expose :

Contexte

Depuis plusieurs années, le Territoire de l'Ouest a instauré une démarche de développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur son territoire, afin de favoriser la création d'activités et d'emplois. Depuis 2023, le Territoire de l'Ouest accentue cette politique avec la mise en œuvre de sa stratégie.

En plus des partenariats noués à La Réunion avec les acteurs concernés par cette thématique, il est pertinent d'ouvrir les échanges avec d'autres acteurs et d'autres territoires, afin de bénéficier des expériences menées par ailleurs et d'un accompagnement vers le déploiement de projets.

Créé en 2001, le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) apparaît comme un acteur-clé de l'ESS. Depuis 2016, l'EPCI est adhérent à ce réseau sur lequel la collectivité s'en sert comme ressources et d'où l'intérêt de continuer à s'y appuyer.

L'adhésion au RTES, permet notamment à ses membres de :

1. **Se faire connaître** : l'association rend visible les politiques et actions de ses adhérents (site internet, articles de presse...);
2. **échanger** : des journées d'échange et groupes thématiques sont organisés afin de permettre aux élus et techniciens de discuter de leurs expériences, partager des bilans, réfléchir à l'intégration de l'ESS dans les politiques publiques ;
3. **Contribuer** : en capitalisant les actions et politiques des adhérents, le RTES porte leur voix auprès des institutions nationales, européennes et internationales ;
4. **S'informer** : une newsletter est publiée mensuellement, ainsi que des ouvrages thématiques ;
5. **Se former** : des formations sont régulièrement organisées.

Les adhérents au RTES bénéficient :

- D'un accès gratuit aux formations et webconférences organisées par le réseau ;
- D'un accès gratuit aux rencontres nationales et territoriales ;
- D'un espace réservé sur le site internet du RTES, dans lequel se retrouvent documents de travail, dossiers thématiques, ... ;
- D'un accès gratuit à la plate-forme d'échanges sur l'ESS ;
- Des conseils, documentations mises en ligne et accompagnements personnalisés à la mise en place de politiques et dispositifs ESS.

Montant de l'adhésion

De 2016 à 2023, le montant de l'adhésion était de 1000 € par an pour le Territoire de l'Ouest.

En 2024, le calcul du montant des cotisations prend comme référence le nombre d'habitants de l'agglomération. Celui du Territoire de l'Ouest se situant dans la tranche 200 000 et 300 000 habitants, le montant passe à **1 100 €**.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/06/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 18/06/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le versement d'une cotisation annuelle de 1 100 € à RTES dès 2024 et pour les années suivantes dans la limite de 10 % d'augmentation soit une cotisation maximale de 1210€.**
- AUTORISER le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président